Chambre des députés

Séance du vendredi 25 juin (matin)

Le tarif des douanes

Après avoir renvoyé à la Commission du budget un projet de crédit pour l'exposition internationale de Bruxelles, la Chambre a consacré cette séance à la discussion générale du tarif des douanes.

Après avoir invité ses collègues à sanctionner l'œuvre considérable de sa Commission, M. Néron, examinant de près quelques intérêts qui touchent de plus près à la région stéphanoise et lyonnaise, a montré la nécessité d'une sérieuse protection pour certains de ses produits.

De ce nombre, sont notamment la rubannerie, les machines-outils, l'industrie des faux et faucilles.

Laisser plus longtemps dans l'incertitude notre agriculture, notre commerce et notre industrie, n'est pas possible ; sous peine de ruine, la revision du tarif douanier doit être votée d'urgence, comme les Etats-Unis nous en ont donné l'exemple.

M. Gerald n'est partisan ni du libre-échange ni du protectionnisme : il préconise le système intermédiaire des accords.

Le régime douanier de 1892 manque de souplesse, et nous a valu une guerre de tarifs ruineuse avec plusieurs pays.

Il n'en serait pas de même avec les accords qui aident au développement des importations.

L'orateur conclut que nous devons faire la politique financière de notre politique économique.

M. Paul Boncour, de son côté, reproche au projet de faire trop facilement le sacrifice de certains grands intérêts comme ceux de la viticulture.

Les représentants de celle-ci ne pourront prendre la responsabilité de voter le passage aux articles que si le gouvernement a d'abord pris la sienne.

La suite du débat a été renvoyée à mardi matin.

Séance du vendredi 25 juin (soir)

Séance à 2 h. ¾ : M. Brisson préside.

La politique générale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Jaurès. — En entendant l'autre jour MM. Delahaye et Gauthier (de Clagny), j'ai été une fois de plus frappé d'étonnement.

Ma surprise venait de la contradiction entre la véhémence des critiques apportées contre le gouvernement par les hommes que la droite et le centre envoient ou laissent monter à la tribune, et les ménagements que la plupart des conservateurs gardent envers ce gouvernement aux heures critiques pour lui.

S'il est vrai que tout dans notre vie publique soit corrompu, et que le fait de cette corruption soit l'œuvre incessante du gouvernement, on se demande d'où vient qu'il trouve chez tous les conservateurs de droite et du centre une complaisance, un attachement véritablement surprenants.

C'est que, sans doute, ils aperçoivent dans le néo-conservatisme radical du président du Conseil le triomphe partiel de leurs idées.

A notre époque, où les larges courants d'opinion sont rares, où les initiatives sont étouffées par cent années de centralisation, il ne reste plus que l'idée de la force.

Le gouvernement s'attache à donner, par la répression de toutes les manifestations des libertés chez le monde du travail, l'impression qu'il est cette force.

Un régime qui se condamnerait lui-même à ce régime de répression perpétuelle se suiciderait.

La caractéristique du gouvernement actuel s'affirme par sa brutalité dans la répression, son incertitude et sa lenteur dans l'œuvre de réforme.

Il est possible que le monde du travail ait laissé, sous le coup du temps, s'effacer le souvenir cruel des contradictions sanglantes où s'est débattue la politique du gouvernement.

Les mineurs de Lens ont pu oublier le voyage du président du Conseil, brusquement suivi de l'inondation de la région par 40 000 soldats et des conflits sanglants.

Les paysans de Narbonne ont pu perdre la mémoire des massacres de leurs frères.

M. Aldy. — Ils n'ont rien oublié !

M. Jaurès. — Même à Draveil, les ouvriers ont oublié les tueries ; mais la meurtrissure demeure profonde.

Les deux partis républicains qui, jadis, poursuivirent la même politique démocratique, sont aujourd'hui séparés.

Il ne saurait être question de reprendre la politique du « bloc », aujourd'hui archaïque et impraticable, et ne répondant plus aux nécessités présentes de la lutte. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Plus d'une fois, dans cette législature, j'ai été hanté de l'idée d'agir auprès de mes amis socialistes pour refaire l'union.

Bien vite, j'en ai été détourné par les brutalités incessantes du gouvernement contre le monde ouvrier et contre nous.

A l'heure même où nous menions avec vous la bataille de laïcité et portions le poids des haines de l'Eglise, c'est le chef même de l'armée républicaine qui nous flétrissait comme les complices révolutionnaires de je ne sais quel complot socialo-monarchiste.

Vous impliquiez, Monsieur le président du Conseil, dans un même procès des monarchistes et des membres de la C. G. T., comme Griffuelhes. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

Et, depuis, vous avez poursuivi dans des conditions d'illégalité et de violence injuste les employés des postes.

Ce matin, dans l'*Action*, M. Lafferre, un des radicaux les plus ministériels (Rires), écrivait qu'il n'est pas de fautes irrémissibles ni de sanctions irrévocables.

Que signifient ces lignes ?

M. Lafferre. — Je vous l'expliquerai.

M. Jaurès. — Que le gouvernement s'explique aussi.

On lui prête l'intention d'ajouter de nouvelles brutalités, de nouvelles exécutions aux anciennes.

M. Varenne. — Des ordres de révocation avaient été donnés dans les services.

M. Jaurès. — On avait dit que 1 507 agents et 1 436 sous-agents et ouvriers allaient être révoqués encore ; est-ce vrai ?

Il a fallu l'intervention de notre collègue Berteaux, suivie du scrutin rectificatif par lequel la Chambre aurait pu échapper à l'action gouvernementale (Rires), l'article publié par moi pour qu'on renonçât à ce projet.

Qu'y a-t-il de vrai au fond ? le gouvernement songe-t-il à ces mesures supplémentaires de violence ?

M. Clemenceau. — Le gouvernement n'y songe pas, et quand cette question a été portée devant lui, à l'unanimité il a été d'avis de n'y pas donner suite.

M. Jaurès. — Vous en aviez donc délibéré ? (Rires.)

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes. — Je demande à m'expliquer.

Le sous-secrétaire d'Etat a été saisi, par les chefs de service, d'un certain nombre de propositions.

Je les ai soumises au Conseil des ministres, qui m'a chargé de les étudier avec le ministre.

Nous étions disposés à suivre ces propositions, le Conseil des ministres nous y avait autorisés. (Rires à l'extrême-gauche.)

Il n'y a pas là sujet à rire, mais l'exercice légitime du pouvoir. (Très bien ! sur divers bancs).

Dans l'intervalle, en présence de l'attitude du personnel des postiers (je ne parle pas des révoqués, ceux-ci n'ont pas changé), devant l'attitude du personnel qui remplit admirablement son devoir, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu de suivre les propositions, et je l'ai proposé.

Cette décision a été prise bien avant votre article, Monsieur Jaurès. (Appl. sur divers bancs.)

M. Jaurès. — Ce qui, du moins, est certain, c'est que vous avez reculé, non pas en considération du personnel, mais devant le danger dont le vote de la Chambre avait fait passer le souffle sur votre tête.

M. Varenne. — Comment se fait-il que tous les chefs de service en même temps aient proposé les mêmes mesures de répression ?

N'est-ce pas qu'elles leur avaient été demandées par le sous-secrétaire d'Etat lui-même ?

M. Simyan. — C'est absolument inexact.

M. Jaurès. — Si, de cette œuvre de répression je passe à l'œuvre sociale et politique du gouvernement, qu'y puis-je trouver ?

Vous m'avez fait voter la loi du repos hebdomadaire par crainte du parti socialiste.

Le rachat du réseau de l'Ouest, qui eût dû être l'amorce logique d'une nationalisation raisonnée des *chemins de fer*, n'a été qu'un expédient financier nécessité par les embarras d'une Compagnie en détresse.

Le rachat a été opéré dans de telles conditions, que vous n'avez même pas osé soumettre à la Chambre les deux contrats d'exécution, les conventions avec l'Ouest et l'Orléans qui seuls peuvent lui donner sa valeur.

L'impôt sur le revenu, cette grande et sérieuse réforme, va trouver au Sénat des oppositions violentes ou sournoises qui menacent d'amener son échec.

Les retraites ouvrières auxquelles la précédente Chambre avait travaillé, restent suspendues entre les systèmes contradictoires.

Non seulement on ne peut plus en prévoir pour la législature actuelle le vote définitif, mais même pour le projet si complet du Sénat, la Chambre, humiliât-elle sa volonté propre, doit y renoncer.

Et pourtant, il était bien insuffisant, bien misérable, et 80 % à peine des ouvriers pouvaient en profiter à 60 ans et 15 % entre 60 à 65 ans.

Voyez-vous la redoutable déception que vous allez causer au monde du travail ?

M. le ministre des Finances entend en subordonner, d'ailleurs, l'application jusqu'après celle de l'impôt nouveau sur les successions.

Je crois pouvoir prédire que le gouvernement sera obligé de prévenir officiellement la Chambre qu'elle doit ajourner à plusieurs années ce projet.

Quant au statut des fonctionnaires, vous le coupez en tranches, en compartiments, où vous divisez le monde du travail; il est ni net, ni franc, il ne saurait donc avoir de suites.

Où est le bilan social de la Chambre dans ces conditions ?

La législature qui est derrière nous n'est qu'un désert de sable.

La faute en est à la majorité divisée, mais aussi au gouvernement qui n'a su poursuivre qu'une œuvre de répression.

Il ne suffit pas, pour faire des lois, de faire des mots, il ne suffit pas que l'esprit voltigeant et sautillant du président du Conseil (Rires), vienne se poser au bord d'une réforme comme un moineau au bord d'un toit. (Nouveaux rires.)

Après une suspension de séance d'un quart d'heure, **M. Jaurès** reprend son discours.

Le président du Conseil nous demande : « Que feriez-vous à notre place ? »

Les socialistes n'ont point à envisager, même par hypothèse, ce qu'il conviendrait de faire pour assurer l'ordre dans une société qui, d'après eux, est génératrice de désordre, parce qu'elle est inique. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Les prolétaires n'ont point à avoir de reconnaissance envers une société à qui ils ont donné plus qu'ils n'en ont reçu.

Néanmoins, je ne veux point esquiver la question par cette réponse générale.

Si, un jour, dans la suite de l'évolution politique et sociale, le parti socialiste est conduit à assurer la responsabilité collective du pouvoir, ce sera dans des conditions bien difficiles de celles d'aujourd'hui au nom et avec le concours de la classe ouvrière elle-même.

Il donnera à celle-ci tant de libertés, que, maîtresse d'elle-même, et travaillant pour elle-même, elle aura la force morale de prévenir, dans la fraction moins éduquée du peuple, tous les incidents violents.

Même aujourd'hui, dans ce que les socialistes appellent la société bourgeoise, un gouvernement prévoyant eût pu les prévenir, à force d'intelligence et d'esprit de générosité.

Les ennemis de la République, qui exploitent contre elle les défaillances et les erreurs de la bourgeoisie républicaine, se sont repris à espérer.

Mais ils se trompent quand ils croient pouvoir ramener à eux les prolétaires aigris par les déceptions.

Ceux-ci ont toujours, depuis 1789, fidèles à l'idéal républicain et à la logique même des choses.

On n'exploitera point contre la République même l'échec des réformes qui leur est si douloureux : l'histoire d'un siècle, de 1789, de 1830, de 1848 à 1909, en passant par les épreuves comme celle du boulangisme, montre qu'il n'y a rien à craindre à cet égard.

Mais c'est chose grave que le discrédit où est tombé le régime parlementaire, et même le Parlement. (Mouvements divers.)

Je ne le dis point pour prédire aux uns ou aux autres un échec électoral.

Nous avons si bien fait, que nous avons fait autant de mal à nos successeurs qu'à nous-mêmes. (Rires.)

Je ne le dis point pour pousser une plainte contre le gouvernement.

Mais la majorité, pour avoir soutenu le gouvernement, est beaucoup plus malade que lui-même. (Rires.)

Dans certaines régions privilégiées, le président du Conseil n'est pas discrédité, parce qu'il est toujours le même, toujours incohérent et contradictoire. (Nouveaux rires.)

Les partis qui suivent malgré tous les gouvernements et les majorités qui s'abandonnent trouvent leur châtiment dans la perte du prestige des institutions mêmes sur lesquelles ils s'appuient.

Ici, il est vrai, l'assaut est donné par des éléments multiples et obéissent à des mobiles divers.

Mais demandons-nous ce qui arriverait au cas d'une grande crise intérieure, avec un prolétariat hostile, une bourgeoisie troublée, une pensée générale se séparant avec une affectation d'indifférence et une sorte de dédain insolent, de la représentation légale.

Je ne suis pas dupe des rivalités de vanité, de snobisme, de ces oppositions de théâtre entre le Parlement et la littérature.

Néanmoins, on ne peu méconnaître que le contac se fait de plus en plus rare entre le Parlement et le monde du travail.

Qui donc oserait dire que toutes les sources d'inspiration en sont pas violées chez un peuple, quand il n'y a plus harmonie entre lui et ceux en qui s'incarne sa vie nationale ? (Appl. en sens divers.)

N'y a-t-il pas sujet d'inquiétude pour ceux qui se soucient de l'intérêt du pays, dans la forme étrange qui règle notre système électoral ?

Que d'efforts perdus, que d'espérances déçues, et n'y a-t-il pas tout à faire pour rendre au pays l'action, le goût de l'action qui élève et qui sauve ?

Une lutte énergique s'est engagée, il faut le dire, contre ce double fléau, l'ignorance et l'alcoolisme : il faut la développer, pour sauver à sa racine même la réserve de vie du travailleur.

Partout s'ébauchent imparfaits mais réels, des essais d'organisation municipale ou nationale de services publics.

Ici, c'est la commune maîtresse du domaine industriel ; ailleurs, l'Etat maître des voies ferrées ; autre part, l'association entre l'Etat ou la commune et les capitaux industriels.

Les transformations atteignent les institutions qu'on y eût cru le moins condamnées : chez nos, par exemple, le service militaire de deux ans nous achemine fatalement à l'organisation des milices. (Mouvements prolongés.)

La Suisse a su doner aux siennes une organisation technique si forte, que le grand état-major général allemand a dû en reconnaître la puissance.

En Belgique, en Angleterre, partout où le service obligatoire n'existe pas, le mouvement s'opère dans le même sens.

Ce qui manque aux hommes, aux partis, aux associations, aux démocraties désireuses du progrès, ce n'est point un programme de réformes.

Mais aucune n'aurait réussi si elle n'avait surgi *du fond même du prolétariat*.

C'est, en Allemagne, Bismarck déclarant que, sans la pression des socialistes, il n'aurait jamais mis en train les réformes sociales.

C'est aujourd'hui, en Angleterre, le chancelier de l'Echiquier déclarant que l'impôt nouveau sur la propriété foncière est une œuvre socialiste.

Je suis heureux de voir un grand journal français qualifier ce projet de communiste !

Je vois là l'accord entre la bourgeoisie internationale, qui ici prétend combattre les doctrines internationalistes. (Appl. à l'extrême-gauche.)

La suite du débat, d'accord avec l'orateur, est renvoyée à vendredi.

L'ENQUETE SUR LA MARINE

M. Delcassé. — Au nom de la Commission d'enquête sur la marine, je demande à la Chambre de fixer à jeudi la discussion de son rapport.

M. Ch. Benoist. — La Chambre ne peut se séparer avant d'aborder le débat sur la réforme électorale, qui est à la base de toute réforme.

220 députés ont signé un projet de résolution en ce sens.

Le président du Conseil me fait un signe d'assentiment.

M. Clemenceau. — Je désire d'abord la discussion du rapport de la Commission d'enquête de la marine.

M. Ch. Benoist. — Le rôle du gouvernement n'et pas de dire : « Je désire », mais d'engager sa responsabilité.

M. Constans. — Pendant que vous y êtes, demandez-lui donc de réclamer, comme il s'y est engagé, la mise à l'ordre du jour du Sénat la discussion sur le secret et la liberté du vote. (Appl. sur divers bancs.)

A mains levées, la proposition de M. Delcassé est adoptée.

On met à la suite la discussion des pétitions sur la suppression des ports de Rochefort et Lorient.

La Chambre s'ajourne à lundi, et la séance est levée à 6 h. ½.

SÉNAT

Séance du vendredi 25 juin

La séance est ouverte à 3 h. 45 par M. Antonin Dubost.

La proposition de M. Emile Rey sur l'assistance aux enfants des familles indigentes est prise en considération.

Le projet fixant le taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour 1910 est voté.

La discussion sur les crédits supplémentaires est reprise.

M. Monis insiste pour que le gouvernement accepte d'instituer un grand débat sur la marine devant le Sénat.

Il signale ensuite l'importance des progrès réalisés par notre marine dans les tirs navals.

Échos du Sénat

ELECTION DE LA COMMISSION DES DOUANES

Les bureaux du Sénat ont procédé cette après-midi à l'élection des 27 membres de la Commission des douanes.

Ont été élus : MM. Noël, Saillard, Waddington, Soulfort, César Ruval, Fougeirol, Gentilliez, Couyba, Lourties, Potié, Albert Gérard, Catalogue, Gomot, Viger, Trouillot, Méline, Gotron, Courrégelongue, Maxime Lecomte, Ermant, Aubry, *Touron, Borne, Cazeneuve, Brisson, Mascuraud, Vinet*.

Ces six derniers nouveaux élus remplacent MM. Renaudat, Sébline, Paul Rouvier, d'Aunay, Fortier et Boucher.

D'une façon générale on a émis dans tous les bureaux l'opinion que la protection de notre marché devant être assurée sans menace pour l'étranger et que les traités de commerce sont la meilleure manière de régler les questions douanières.

Dans plusieurs bureaux on a formulé beaucoup de réserves sur l'œuvre accomplie par la Commission des douanes de la Chambre et exprimé l'avis que des retouches partielles échelonnées de nos tarifs serviraient plus efficacement les intérêts du pays qu'un remaniement général ; les candidats qui ont pris la parole se sont généralement prononcés en faveur du maintien du tarif minimum et du tarif maximum.

LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

M. Aimond vient de faire distribuer un amendement portant que les agents des chemins de fer ne pourront être affiliés aux caisses de retraites que deux ans après avoir passé devant le Conseil de revision.

On annonce que le gouvernement acceptera en séance la répartition des agents de chemins de fer en trois catégories, au point de vue de l'âge des retraites.

1° Mécaniciens et chauffeurs, retraités à 50 ans ;

2° Tous les autres agents actifs, y compris les ouvriers retraités à 55 ans ;

3° Employés de bureaux n'ayant pas appartenu pendant quinze ans au service actif, retraités à 60 ans.

M. Lintilhac songe à demander qu'en outre l'âge de la retraite soit abaissé, en faveur des employés de bureaux, d'un an pour chaque période de trois années passée dans le service actif.

INTERPELLATION SUR L'AFFAIRE RENARD

M. Goujon, *sénateur de la Seine-Inférieure*, vient d'aviser M. Aristide Briand, ministre de la Justice, de son intention de l'interpeller sur les incidents auxquels ont donné lieu les débats de l'affaire Renard devant la Cour d'assises de Versailles.

Une lettre de M. Maurice Barrès

M. Maurice Barrès a adressé la lettre suivante à M. Doumergue :

Paris, le 24 juin 1909.

Monsieur le ministre,

Voulez-vous me permettre de vous donner un renseignement? Vous me trompiez et sans le vouloir, vous trompiez la Chambre, lundi dernier en m'interrompant pour me dire qu' « il n'y a aucun lycée ou collège qui porte le nom de Fragonard ». Ce collège existe à Grasse. Il a même pour parrain M. le président de la République.

J'ai retrouvé les termes de l'allocution que M. Fallières a prononcée sur les lieux lors de son voyage d'avril 1909. « Monsieur le maire, a-t-il dit, vous me demandez l'autorisation de donner le nom de Fragonard à ce collège. Je ne sais si j'ai le droit de vous donner cette autorisation, mais je vous l'accorde quand même. Vous réclamez ce grand citoyen pour vous, je le réclame, moi, pour la France. Je bois... à la grande mémoire de Fragonard. »

Tandis que vous méditez ces paroles, Monsieur le ministre, laissez-moi vous répéter combien il est révélateur de votre irréflexion, le choix que vous faites d'un Fragonard pour l'un de vos collèges. Ce n'est qu'un détail, mais bien significatif. Autrefois, on appelait un collège « Rollin ». Nos pères ont connu le lycée Descartes. Tout homme sensé vous voit avec stupeur placer aujourd'hui l'un de vos collèges sous le souvenir de ce grand artiste libertin que fut Fragonard. Vraiment, ce grand artiste de boudoir, ce peintre de l'*Absence des pères et mères mise à profit*, du *Verrou*, du *Baiser à la dérobée*, de l'*Escarpolette* ; le décorateur des boudoirs de Mme du Barry et de la Guimard, le gentil et licencieux Frago, semblait l'homme le plus mal désigné pour fournir un nom de baptême à un lycée, s'il n'y avait pas des poètes de décadence comme l'admirable et dangereux Baudelaire, dont on reste stupéfait que vous ayez pu donner le nom à un groupe scolaire.

Sans doute, ce ne sont là que des détails, mais révélateurs du désordre où s'agitent nos dirigeants, comme c'est encore un autre détail révélateur de ce désordre qu'un ministre puisse supprimer les petites difficultés d'une discussion parlementaire en niant purement et simplement un fait.

Veuillez m'excuser, Monsieur le ministre, de ces observations nécessaires et recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MAURICE BARRÈS.

Les orages

Nord. — Une série d'orages a éclaté ces jours-ci sur la région, causant en maints endroits des dégâts matériels.

Hier soir, au cours d'un de ces orages, la foudre est tombée sur trois briquetiers qui étaient abrités contre un four. Un fut tué sur le coup, le second fut ramené à la vie après des soins énergiques, le troisième est paralysé du côté droit.

Seine-Inférieure. — Un orage très violent s'est promené dans la Seine-Inférieure et a dévasté les cultures et tué un grand nombre de têtes de bétail.

Mayenne. — Depuis quelques jours, les orages font furie dans la Mayenne. Les récoltes sont sérieusement endommagées. Çà et là des grêlons ont brisé les vitres. Entre autres, les cantons de Mayenne, Lassay, Meslay, Sainte-Suzanne ont été fort éprouvés.

Finistère. — On télégraphie de Morlaix :

L'épouvantable tempête d'hier a démoli deux mètres de la cime du clocher en construction de Henvic, au moment ou la cérémonie d'installation venait d'être terminée.

Seuls, deux ouvriers maçons se trouvant sur les échafaudages ont été peu gravement blessés.

Les dégâts matériels causés à la toiture et à la nef de l'église sont élevés.

Le Vatican et l'A. C. J. F.

S. Em. le cardinal Merry del Val écrit à M. Gerlier, nouveau président de l'A. C. J. F. :

Monsieur,

Appelé avec tant de confiance à succéder à M. Lerolle dans l'importante charge de président général de l'Association catholique de la Jeunesse française, vous avez voulu que votre premier acte fût l'hommage de votre entier dévouement à l'Eglise et au Vicaire de Jésus-Christ.

Le Saint-Père a bien agréé l'expression de sincère et filial attachement que vous avez tenu à lui affirmer en cette circonstance.

Vos sentiments de foi, votre profond dévouement à l'Eglise et à la cause catholique, unis aux qualités qui vous distinguent et à l'ardeur de vos jeunes années sont un heureux gage, pour le Souverain Pontife, que vous remplirez dignement, avec l'aide de Dieu, le mandat que l'Association de la Jeunesse française vous a confié.

Votre fidélité enfin à la devise et au programme de vos devanciers, particulièrement de votre digne prédécesseur, le bienveillant appui de l'autorité ecclésiastique et de l'aumônier général vous assureront la direction ferme et franchement catholique de la Jeunesse française.

C'est dans ces sentiments et dans cet espoir que le Saint-Père vous envoie de tout cœur, comme gage de sa bienveillance et des plus précieuses faveurs divines, la bénédiction apostolique à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de l'Association.

J'unis mes sincères félicitations, et je suis heureux de profiter de cette circonstance, pour vous offrir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Card. MERRY DEL VAL.

En même temps S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat écrit à Jean Lerolle, président sortant :

Du Vatican, 18 juin 1909.

Au terme de votre mandat de président général de l'Association catholique de la Jeunesse française, vous avez bien voulu témoigner encore votre entier dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège.

Sensible à ce filial hommage, Sa Sainteté vous exprime, en cette circonstance, ses vifs remerciements et ses félicitations pour le zèle éclairé avec lequel vous avez accompli, avec l'aide de Dieu et le bienveillant appui de l'autorité ecclésiastique, le mandat que l'Association de la Jeunesse française vous avait confié d'une voix unanime.

Le sincère, entier dévouement à l'Eglise et à la cause catholique, le vif intérêt que vous avez sans cesse témoigné à l'Association à laquelle vous avez consacré tous vos talents, durant les cinq années de votre mandat, sont aujourd'hui votre plus bel éloge et votre précieuse récompense.

Aussi le Souverain-Pontife a-t-il l'espoir que vous continuerez à apporter un sincère dévouement pour cette belle œuvre et que vous aiderez, de vos conseils, celui qui, ayant été appelé à vous succéder, saura marcher sur vos traces.

C'est avec effusion de cœur que Sa Sainteté vous envoie la bénédiction apostolique, comme gage de sa paternelle bienveillance.

Je suis heureux d'être l'interprète des sentiments du Saint-Père à votre égard, et je profite de cette circonstance pour vous offrir l'expression de ma haute considération.

R. card. MERRY DEL VAL.

Prêtre diffamé

M. le curé de La Meauffe, injurié et diffamé par le *Gars normand* et par le *Journal de Saint-Lô*, a poursuivi ces deux journaux, qui ont été condamnés, chacun, à 25 francs d'amende, à 30 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Un singulier éducateur laïque en Haute-Savoie

La conduite singulière du jeune instituteur F. Degaud, qui tint à Cercier (Haute-Savoie) des propos antireligieux aux élèves, continue à soulever des incidents.

De nombreux pères de famille sont décidés à agir énergiquement auprès des autorités compétentes.

Chez les étudiants de l'Institut catholique

L'Assemblée générale de l'Association des Etudiants de l'Institut catholique de Paris vient de se réunir pour l'élection de son nouveau président.

C'est M. Charles Flory qui est désigné pour succéder à M. Maurice de Gailhard-Bancel, qui, pendant quatre années, exerça son mandat avec un dévouement et une intelligence si appréciés.

Nos meilleures félicitations à son sympathique successeur.

Fermeture d'écoles

Le *Journal officiel* publie un décret ordonnant la fermeture à la date du 1er septembre prochain des écoles dont l'énumération suit :

ALLIER. — *Frères des Ecoles chrétiennes*, à Moulins, rue de Paris; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Moulins, rue de Villars; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Montoldre (hospice de Gayette).

ALPES-MARITIMES. — Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, à Grasse, rue Tracastel; Sœurs de Sainte-Marthe, à Grasse, maison-mère.

AVEYRON. — Frères des Ecoles chrétiennes, à Rodez, rue Sarrus; Sœurs de Saint-Joseph, à Loupiac; Sœurs du Saint-Cœur de Marie, à Naussac.

BOUCHES-DU-RHONE. — Frères des Ecoles chrétiennes, à Marseille, 47, boulevard Saint-Charles.

CALVADOS. — Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, à Honfleur, rue Pestel; Sœurs du Bon-Sauveur, à Caen, rue Caponnière; Sœurs de Notre-Dame de Charité, à La Délivrande.

CHARENTE. — Filles de la Croix, à Bouëx; Filles de la Sagesse, à Confolens.

GIRONDE. — Sœurs de Saint-Joseph, à Mazères ; Sœurs du Bon Pasteur, à Saint-Brice.

INDRE. — Sœurs de la Charité, à Neuvy-Saint-Sépulcre.

LOIRE-INFERIEURE. — Sœurs de l'Instruction chrétienne, à Besné ; Sœurs de l'Instruction chrétienne, à Pont-Saint-Martin ; Sœurs de l'Instruction chrétienne, à Saint-Julien-de-Concelles ; Sœurs de l'Instruction chrétienne, à Saint-Sulpice-des-Landes.

MAINE-ET-LOIRE. — Filles de la Sagesse, à Sainte-Gemmes-d'Andigné.

MANCHE. — Sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde, à Canisy.

MEUSE. — Sœurs de Sainte-Marthe, au Bouchon.

MORBIHAN. — Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Hennebont ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Kerharsen-Sarzeau.

NIEVRE. — Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne, à Fourchambault.

NORD. — Filles de la Croix, à Rumegies, place de l'Eglise ; Sœurs de l'Enfant Jésus, à Fresnes-sur-Escaut, hameau de Trien; Sœurs de la Compassion, à Avesnes.

ORNE. — Sœurs de la Providence, à Merlerault.

PUY-DE-DOME. — Sœurs de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, à Volloreville ; Sœurs de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, à Chamalières ; Frères des Ecoles chrétiennes, à Clermont-Ferrand ; Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge, à Laqueuille.

RHONE. — Frères des Ecoles chrétiennes, à Lyon, rue Bèchevelin ; Frères des Ecoles chrétiennes, à Lyon, rue Bossuet ; Frères des Ecoles chrétiennes, à Lyon, rue Saint-Maurice ; Sœurs de Saint-Charles, à Chaponost ; Sœurs de l'Enfant-Jésus, à Claveisolles ; Sœurs de Saint-Joseph, à Chaussan ; Sœurs de Saint-Joseph, à Ouroux ; Sœurs de Saint-Joseph, à Messimy ; Sœurs Trinitaires, à Saint-Martin-en-Haut ; Sœurs de Saint-Charles, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

SAONE-ET-LOIRE. — Sœurs du Saint-Sacrement, à Saint-Laurent-en-Brionnais ; Sœurs du Saint-Sacrement, à Tancon.

SEINE-ET-MARNE. — Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Mitry-Mory ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Monterau, rue des Fossés ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à *Fontainebleau*, rue Saint-Honoré ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Coulommiers, rue Patras ; Frères des Ecoles chrétiennes, à Fontainebleau, rue du Château ; Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Fontainebleau, rue de Neuville.

VENDEE. — Ursulines de Jésus, aux Sables-d'Olonne.

VIENNE. — Filles de la Croix, dites de Saint-André, à Moussac ; Sœurs de Sainte-Philomène, à Antigny ; Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, à La Ferrière-Airoux.

ALGER. — Frères des Ecoles chrétiennes, à Alger, place Saint-Augustin.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

A DOMREMY

Troisième journée

Dès 8 heures du matin, les trains spéciaux amènent de tous côtés des milliers de pèlerins. Malgré le mauvais temps, le programme sera rempli. S. Em. le cardinal Luçon, entouré de NN. SS. les évêques d'Orléans, de Chartres, Langres, Saint-Brieuc, Châlons, Altmayer et de Mgr Chapelier, préside la procession qui se déroule de la maison des chapelains à la basilique. Mgr l'évêque de Saint-Dié assiste à la messe qui se chante sur l'esplanade, en plein air, tandis que la messe pontificale, célébrée par Mgr Sevin, a lieu à l'intérieur du sanctuaire. Panégyrique fort goûté de Mgr Herscher. L'évêque de Langres montre dans Jeanne d'Arc, au milieu des temps troublés que nous traversons, le modèle de la foi, de l'espérance et de la charité chrétienne, dont la plus belle expression se trouve résumée dans le vrai patriotisme.

Le soir, à 2 h. 1/2, procession du Saint-Sacrement, comme les deux jours précédents, au milieu de la foule qui se prosterne et supplie Notre-Seigneur d'accorder la guérison aux malades venus pour implorer Jeanne d'Arc.

Le coup d'œil est magnifique, au moment où Mgr Altmayer élève l'ostensoir au-dessus de la foule. Le soleil reparaît et fait miroiter les ors et les couleurs des bannières déployées. Les trompettes sonnent aux champs, les fidèles se relèvent en poussant, après Mgr de Saint-Dié, une triple acclamation : *Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous !*

A signaler la partie musicale, fort artistement exécutée. Le matin, les chorales réunies d'Epinal, Mirecourt et Remiremont, sous la magistrale direction de MM. les abbés Guillaume et Minod exécutent la *messe des orphéons*, de Gounod. Mais le plus beau morceau fut sans contredit l'*Ave Maria, Autore incerto* du XVe siècle, en style palestrinien, d'une grande élévation dans sa simplicité émouvante. Le matin et le soir, à plusieurs reprises, le gracieux motet de Mgr de Saint-Dié, en l'honneur de Jeanne d'Arc, est chanté par la foule. A noter que la prononciation latine des chants liturgiques se fait à *la romaine*. La fanfare d'Epinal s'est également fait apprécier.

Ces trois jours de fête, les deux premiers plus intimes, le dernier très solennel, resserreront les liens qui attachaient déjà Domremy aux diocèses de Reims et de Cambrai, et à la France tout entière. De tous côtés, plus que jamais, on viendra invoquer Jeanne d'Arc dans la petite église de son baptême, et dans le riche sanctuaire du Bois-Chesnu.

A AUCH

L'ouverture du triduum solennel de Jeanne d'Arc précédé par des réunions d'œuvres sous la présidence de l'archevêque d'Auch, a eu lieu vendredi. Messe à la cathédrale, allocution de M. l'abbé Desbarats, sur l'opportunité de la béatification, à 9 heures ; à midi, réunion de la Jeunesse catholique ; rapports de M. Bélard de Lectoure, de M. Roger Doguet, de M. Corominas, d'Aubiet, de M. Bonnet, de Vic-Fezensac. 200 prêtres ou laïques suivent les séances. Après dîner, séance artistique de projections lumineuses.

Le soir, à 8 heures à la cathédrale, sermon par le P. Coubé.

A NIMES

Jeudi ont commencé, en la cathédrale de Nîmes, merveilleusement décorée, les fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc. Mgr Béguinot présidait. A la messe, M. le chanoine Brunel prononça le panégyrique. La matinée était réservée aux garçons, l'après-midi aux jeunes filles qu'exhorta M. l'archiprêtre Michel. Le succès des fêtes fut complet. Les élèves du collège de l'Assomption formaient le matin une superbe haie d'honneur.

Les sourds-muets et les aveugles de Poitiers ont tenu à s'associer aux fêtes nationales en l'honneur de la Bienheureuse. La cérémonie de la Première Communion, célébrée hier jeudi, a été clôturée par la bénédiction d'une belle statue de la Pucelle, un sermon donné par le sympathique chanoine Rosière, l'hymne à l'étendard et une émouvante cantate de la Tombelle exécutés avec brio par les jeunes aveugles.

AU MAROC

Un succès de la mehalla

Tanger, 24 juin. — Fez, 21 juin. — Un engagement a eu lieu à Bouchta-el-Houari, à 15 kilomètres au sud de Fez, entre les nègrs du rogui et Saïd Bagdadi, commandant la mehalla du sultan.

Bagdadi a repoussé l'ennemi. La nouvelle de la victoire a produit, à Fez, une satisfaction générale.

La situation reste toujours grave

Suivant une autre dépêche de Fez, les troupes de Bou-Hamara sont descendues peu après le lever du jour dans la vallée de l'oued Sébou, à environ trois kilomètres de la ville, brûlant tous les villages, les fermes et les récoltes, dont la plupart appartiennent aux habitants de Fez. Le district est complètement dévasté.

Les forces du sultan, qui sont restées campées presque sous les murs de la ville, se sont d'abord avancées, mais, après avoir tiré quelques coups de feu, elles ont apparemment préféré rester comme spectatrices de l'immense destruction qui s'opérait sous leurs yeux.

Il y a probablemnt quelques blessés, mais les détails manquent.

Le prix du froment à Fez s'est élevé de 100 % pendant ces deux derniers jours. La situation est certainement grave.

La nouvelle de la réconciliation survenue entre le sultan et ses vizirs était prématurée ; l'attitude de Moulay-Hafid n'a pas changé.

Les légations envoient en toute hâte à Fez des courriers porteurs d'instructions aux consuls, leur disant de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de leurs ressortissants.

On dit que le consul de France à Fez a ordonné à tous les sujets français à Fez de gagner la côte.

Ordonnance de Mgr l'archevêque proscrivant la revue intitulée "le Pèlerin de Marie"

La *Semaine religieuse de Paris* publie l'ordonnance suivante contre une publication qui n'a jamais eu rien de commun avec le *Pèlerin* de la Maison de la Bonne Presse.

Nous, archevêque de Paris,

Vu les 24 numéros de la revue mensuelle intitulée : le *Pèlerin de Marie*, qui se publie dans notre diocèse, à Alfortville, depuis le mois de juin 1907 ;

. . . .

Nous proscrivons la revue intitulée le *Pèlerin de Marie*, et nous en interdisons la lecture dans notre diocèse.

Donné à Paris sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre Conseil de vigilance doctrinale, le 22 juin 1909.

† LÉON-ADOLPHE, *archevêque de Paris*.

Par mandement de Sa Grandeur,

O. ROLAND-GOSSELIN, *chanoine honoraire*.

Echos religieux

Pour les sinistrés du Midi

NN. SS. Rouard, évêque de Nantes, et Morelle, évêque de Saint-Brieuc, font appel à la charité de leurs diocésains en faveur des sinistrés du Midi.

Pèlerinage à Pontchâteau

Malgré un temps épouvantable, cinq trains spéciaux ont amené à Pontchâteau plusieurs milliers de pèlerins sous la conduite de Mgr Rouard, évêque de Nantes; de Mgr Pichon, archevêque de Cabassa; de Mgr Debout. La messe, la fête eucharistique, la procession ont été suivies par une foule nombreuse, recueillie, d'une piété enthousiaste.

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)

Mme Chignac, dont les huit enfants travaillent dans les divers services de la Maison de la Bonne Presse, 24 juin, 59 ans, à Paris.

M. Louis Lannuzel, élève de l'alumnat de Bure (Belgique), mort très pieusement le 22 juin.

Mme Vve Baux, grand-mère d'un employé et d'une ouvrière de la Maison de la Bonne Presse.

Mlle Eulalie Montfourny, 88 ans, à Gricourt (Aisne). — M. Lacaille, curé de Dainville-aux-Forges, 59 ans. — Mme Gouzien, 85 ans, à Lambézellec (Finistère). — Mme P. Escassut, 71 ans, à Nantes. — M. Hippolyte Guillemin, intendant, président d'honneur de la Société des officiers retraités de Compiègne, 85 ans.

INFORMATIONS DU SOIR

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Le ministre de la Marine à Marseille

Marseille, 25 juin. — M. Alfred Picard, ministre de la Marine, accompagné de M. Laurent Athalin, chef-adjoint de son cabinet, et de M. le commissaire de 1re classe Duprey Le Mansois, est arrivé ce matin en gare de Marseille, venant directement de Paris.

Dès son arrivée à la préfecture, M. Alfred Picard, ministre de la Marine, a eu une conversation avec le préfet et M. Penissat, administrateur en chef de la marine, sur les différends existant entre les Compagnies de navigation et les inscrits maritimes et ayant amené la grève de ces derniers.

A 11 h. ½, le ministre a reçu le bureau du Syndicat marseillais de l'armement. Cette entrevue, à laquelle assistaient également le préfet et M. Penissat, s'est bornée à un échange de vues et d'observations sur la grève, sur les revendications des inscrits maritimes et, notamment, sur la lettre adressée hier soir au préfet par le comte Armand, président du Syndicat de l'armement.

A midi ½, cette première entrevue a pris fin. Cette après-midi, le ministre entendra à la préfecture les délégués des inscrits maritimes.

Incidents

Marseille, 25 juin. — Ce matin, divers incidents se sont produits sur les quais à l'arrivée du paquebot *Eugène-Pereire*, de retour d'Algérie.

La Compagnie transatlantique ayant décidé d'embarquer une partie de l'équipage de ce paquebot à bord du *Duc-de-Bragance* en partance pour Alger, l'équipage entier débarqua. Des inscrits maritimes se présentèrent aussitôt pour embarquer.

Dès qu'ils eurent connaissance de ces faits, les grévistes se massèrent aux abords du *Duc-de-Bragance* pour l'empêcher de partir et ils envahirent le paquebot *Savoie* ancré à côté du *Duc-de-Bragance*.

M. Pelatant, commissaire central, arriva sur les lieux avec une brigade d'agents cyclistes et un peloton de gendarmes ayant à sa tête un capitaine fut appelé. Les agents firent aussitôt évacuer la *Savoie* et déblayèrent les quais.

Une bagarre se produisit devant le commissariat du Xe arrondissement.

Une dizaine d'arrestations furent opérées. Les gendarmes firent dégager le commissariat et un service d'ordre fut établi.

Deux arrestations seulement ont été maintenues.

LE CANON DE 75

Entre autres nouvelles fantaisistes provoquées par le vote de la Chambre sur la réorganisation de l'artillerie, le bruit a couru en France et à l'étranger, et a été relevé par la presse, que l'on songeait à remplacer notre canon de 75 actuel par un canon de même calibre, mais dû à l'industrie privée et présentant de sérieux avantages sur le premier.

Nous pouvons affirmer que cette information est complètement erronée : le canon de 75, français, quoique le premier en date de tous les canons à tir rapide réglementaires en Europe, a conservé sur ses rivaux une avance qu'il possédera longtemps encore, et l'idée n'est jamais venue à l'autorité militaire de le remplacer par un autre.

Correspondance Havas.

A CHERBOURG

ON SE PREPARE A LA VISITE DU TSAR

De notre correspondant particulier :

Le cuirassé *Vérité*, venant directement de Toulon est arrivé vendredi en rade de Brest. Il a été remorqué aussitôt dans l'arsenal pour recevoir les aménagements, à l'occasion de l'entevue du tsar et de M. Fallières qui aura lieu à bord de ce navire en rade de Cherbourg.

L'ESCADRE DE LA MEDITERRANEE A QUIBERON

L'escadre de la Méditerranée est arrivée à Quiberon jeudi soir suivie de l'escadre du Nord. Des tirs de grosse artillerie vont être exécutés au polygone naval cette semaine, après quoi l'escadre appareillera pour Brest.

AU MAROC

Tanger, 25 juin. — Fez, 22 juin. — On confirme la reculade du khalifat du rogui. La mehalla chérifienne, qui est actuellement à Hojra-Kabyla, a subi des pertes assez sérieuses.

Palma (Majorque), 25 juin. — Les cuirassés français *Bouvet, Suffren, Jauréguiberry*, et le destroyer *Lahire* qui avaient pris leur mouillage ici le 23 juin sont partis à 9 heures pour Port-Vendres et Toulon.

Brest, 25 juin. — Le commandant du *Borda* vient d'être officiellement avisé que les deux élèves chinois qui ont fait dernièrement une fugue en Belgique ont été définitivement expulsés de l'Ecole.

Les effets et objets leur appartenant seront remis à la légation de Chine.

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — Le yacht impérial *Standart* et l'*Etoile-Polaire* sont partis pour Stockholm où ils doivent arriver demain l'après-midi.